

## **REGLEMENT DU JEU « Fève gagnante - Galette des Rois »**

### **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

**ADIALEA RCI (Carrefour Côte d'Ivoire)**, SA avec CA au capital 2 387 940 000 FCFA dont le siège social est situé à Abidjan-Marcory Boulevard VGE, 01 BP 2114 Abidjan 01 (**ci-après la « société organisatrice »**), organise un jeu dénommé « Fève gagnante – Galette des Rois ».

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS GENERALES DU JEU**

#### **Article 2.1 : JEU « fève gagnante - galette des rois », qui peut y participer ?**

Le jeu « **fève gagnante - galette des rois** » est ouverte à toute personne physique, résidant à Abidjan, Côte d'Ivoire, quelle que soit sa nationalité.

Cas particuliers :

- Le jeu est exclusivement réservé aux personnes physiques. Aucune organisation de quelque nature qu'elle soit ne peut, par conséquent, prétendre être désignée gagnante et/ou bénéficiaire d'une dotation.
- Seuls les gagnants vivants sur le territoire ivoirien pourront recevoir leur lot.

#### **Article 2.2 : Comment participer ?**

Toute participation au jeu « **fève gagnante- galette des rois** » n'est possible qu'après avoir acheté au moins une galette des rois à 4 900 FCFA dans un des magasins **Carrefour Marcory, Carrefour Yopougon et Carrefour Palmeraie**.

**Une fève en or marquée se trouve dans une seule des galettes.**

#### **Article 2.3 : Comment sera déterminé le gagnant ?**

Le gagnant du jeu sera celui / celle qui découvrira la fève en or marqué dans sa galette.

Le gagnant autorise la société organisatrice à publier sa photo sur sa page Facebook, Instagram ainsi que sur son site internet, et ce dans le cadre de la mise en avant et la publication des résultats du jeu.

#### **Article 2.4 : Lots**

Le lot mis en jeu est :

- un bon d'achat de 100 000 FCFA chaque mois de l'année 2024 à partir du 22 janvier 2024 pour un total de 1 200 000 FCFA.

Le lot à gagner est à retirer **le jeudi 25 Janvier 2024 au Centre Commercial PlaYce Marcory, Abidjan**.

Le lot sera remis en présence de **Maître OUEI ZIAHO Florent du Cabinet N'CHO Amonchi Léonard, huissier de Justice (Tél : 05 05 11 84 34 / 07 58 70 33 72)**.

### **ARTICLE 3 : DEBUT ET FIN DU JEU**

Le jeu « **fève gagnante - galette des rois** » se déroulera du **30 Décembre 2023 au 15 janvier 2024** (heure de fermeture des magasins). Le lot sera distribué dans le respect de l'article 2.4 du règlement.

### **ARTICLE 4 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les données personnelles communiquées lors de la participation du jeu « **fève gagnante - galette des rois** » pourront faire l'objet d'un traitement informatique par la société organisatrice afin de soumettre aux participants leurs offres commerciales.

En revanche, la société organisatrice s'interdit de communiquer ces données à des tiers.

### **ARTICLE 5 : RESPECT DES REGLES DU JEU**

La participation au jeu « **fève gagnante - galette des rois** » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la société organisatrice dans le respect des lois. Aucune réclamation afférente à ce jeu ne pourra être reçue passé le jeudi 15 janvier 2024.

### **ARTICLE 6 : DEPOT ET COMMUNICATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé auprès de **Maître OUEI ZIAHO Florent du Cabinet N'CHO Amonchi Léonard, huissier de Justice (Tél : 05 11 84 34 / 58 70 33 72)** demeurant à Abidjan Yopougon.

Le règlement sera également publié sur les sites suivants : [www.carrefour.ci](http://www.carrefour.ci)

### **ARTICLE 7 : LIMITATION DE RESPONSABILITE**

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée si le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de force majeure. Si pareille situation se présente aucune indemnité ne pourra être réclamée par qui que ce soit à la société organisatrice.

De plus, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait en aucun cas être retenue en cas de non-réception du message de confirmation de gain.

**Fait à Abidjan, le 29 Décembre 2023**